

## CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE DE LYON

74 rue de Bonnel  
69003 LYON  
Email : [centreformation@experts-lyon.fr](mailto:centreformation@experts-lyon.fr)  
Tel : +33478273581



### Le rapport d'expertise

*Savoir comment rédiger un rapport d'expertise, contribuer à la prise de décision judiciaire et participer à son acceptation par les parties. Savoir donner au juge et aux parties les éléments de la compréhension technique, répondre aux observations afin de contribuer à l'acceptation ultérieure de la décision judiciaire.*

*Expliciter les travaux de l'expert, les diligences accomplies, fournir les éléments permettant de vérifier le contradictoire, apporter au juge taxateur tous les éléments permettant d'apprécier les travaux et dépenses à leur juste valeur.*

**Durée:** 3.00 heures (0.50 jours)

#### Profils des apprenants

- Toutes spécialités confondues

#### Prérequis

- Etre inscrit près la Cour d'appel en qualité d'expert de justice

#### Accessibilité et délais d'accès

Accès par transports publics :

Bus : - Lignes C3 et C13 : arrêt "Les Halles de Lyon-Paul Bocuse"  
- Ligne C9 : arrêts "Moncey-Bonnel" et "Saxe-préfecture"  
- Lignes C14, C4 : arrêt "Saxe-Lafayette"

Métro : Ligne B. Arrêt "Place Guichard-Bourse du Travail"

Tramway : Ligne T1, station "Palais de Justice-Mairie du 3e"

Gares :

- Gare de la Part-Dieu

Tramway ligne T1 direction Debourg ou IUT Feysine : arrêt " Palais de Justice-Mairie du 3e"

- Gare de Perrache

Tramway ligne T1 direction IUT Feysine : arrêt " Palais de Justice-Mairie du 3e"

#### Objectifs pédagogiques

- Apprendre à rédiger un rapport selon des normes, une orthographe, et permettre une compréhension des termes techniques utilisés
- Devoir répondre à toutes les questions de la mission et rien que la mission, ne pas conclure en droit d'expertise
- Le respect du contradictoire, les réponses aux dires doivent apparaître clairement
- Connaître les différents types de rapport au civil, administratif et pénal
- Apprendre à détailler ses diligences accomplies, ses honoraires
- Connaître les modalités de dépôt et diffusion du rapport

# CENTRE DE FORMATION DES EXPERTS DE JUSTICE DE LYON

74 rue de Bonnel

69003 LYON

Email : [centreformation@experts-lyon.fr](mailto:centreformation@experts-lyon.fr)

Tel : +33478273581



## Contenu de la formation

- Apprendre à rédiger un rapport selon des normes, une orthographe, et permettre une compréhension des termes techniques utilisés
  - Le rapport s'écrit dans la langue de la juridiction Orthographe Syntaxe, ponctuation Compréhension des termes technique utilisés Selon un plan type : Introduction Rappel des faits allégués, examinés Résultats factuels Discussion, analyse technique, bibliographie Réponses à toutes des questions de la mission
- Devoir répondre à toutes les questions de la mission et rien que la mission, ne pas conclure en droit d'expertise
  - Généralement possible, mais parfois : Limite des travaux d'expertise effectués, questions non traitées, doutes, incertitudes, hypothèses (à argumenter et documenter) Suites données aux dires des parties Ne pas faire preuve de partialité
- Le respect du contradictoire, les réponses aux dires doivent apparaître clairement
  - Présences des parties bien identifiées Les documents circulants doivent être connus de toutes les parties Les réponses aux dires (les notions importantes des dires, ne pas les éluder parfois très longs)
- Connaître les différents types de rapport au civil, administratif et pénal
  - Au civil et administratif : rapport de carence, rapport sur constat, rapport en l'état Au pénal : rapport de carence, rapport d'étape, rapport provisoire, rapport définitif
- Apprendre à détailler ses diligences accomplies, ses honoraires
  - Exprimer les difficultés pratiques ou non rencontrées Expliquer les retards, demander des délais Expliciter ses travaux et dépenses pour permettre une juste rémunération et la taxation
- Connaître les modalités de dépôt et diffusion du rapport
  - Dépôt dans les délais impartis, au greffe de la juridiction Risque de nullité en pénal en cas de dépassement, ou de sanction Diffusion par les juridictions en pénal, par l'expert en civil et administratif à toutes les parties Mode de diffusion à déterminer

## Organisation de la formation

### Équipe pédagogique

Pr Christian DUBREUIL, Expert BRANCHE F - SANTÉ

Pr. Bernard ALLAOUCHICHE, Expert BRANCHE F - SANTÉ

Me Edith COLOMB, Avocat au Barreau de Lyon

### Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des participants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement à signer à votre arrivée en formation
- Fiche évaluation de formation à compléter après la formation